

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 9 août 2017 à 19 h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Raymond Blais, Robert Gaudette, Nicolas Malette, Lise Crêtes et Philippe Labelle.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

2017-08-117

Ouverture de la séance

Le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu que la présente séance régulière soit ouverte.

Adoptée unanimement.

2017-08-118

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseiller Philippe Labelle propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2017-08-119

Adoption du procès-verbal

La conseillère Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.

Adoptée unanimement.

2017-08-120

Adoption des comptes payés et à payer et les rapports des revenus et dépenses au 31 juillet 2017

Le conseiller Raymond Blais, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières les listes des comptes payés (**245 901.90\$**) et à payer (**90 166.71\$**) soient approuvées. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, Lise Crêtes et Robert Gaudette. Les comptes payés, le rapport des journaux de salaires, les rapports des états des activités financières, les comptes à payer et le rapport financier (bilan) au 31 juillet 2017.

Adoptée unanimement.

2017-08-121

Entériner - nomination du comité Multi-Ressource – Déléataire de la coupe de bois – Forêts de l'Aigle

ATTENDU que la Municipalité est déléataire de la Coupe de bois dans la Forêts de l'Aigle;

ATTENDU que la Municipalité doit former un comité Multi-Ressource;

ATTENDU que ce comité a dûment été formé;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité entérine la formation du Comité multi-ressource de Cayamant soit composé des membres suivants : Cynthia Emond, directrice adjointe-trésorière adjointe, Paul Courte, ingénieur forestier, Robert Gaudette, conseiller municipal, Dominic Lauzon, directeur des terres publiques et ingénieur forestier (MRCVG), Julie Jolivette, mairesse de Bois-Franc, André Carle, maire Ste-Thérèse de la Gatineau, Bernard Cayen, maire de Délage, Alain Auclair, Industrie forestière (Louisiana Pacifique), Daniel St-Hilaire, Fédération Québécoise Chasse et Pêche, Philippe Duguay, Centre de Recherche et de Développement Technologie Agricole Outaouais, Benoît Major, président du club quad et Jérôme Aumond, Forêt vive.

Adoptée unanimement.

2017-08-122

Renouvellement d'ententes de services relative au service de répartition téléphonique 9-1-1 et du service de répartition secondaire incendies

ATTENDU QUE la municipalité fait appel au service de CLR pour le renouvellement des ententes de services relatives au service de répartition téléphonique 9-1-1 et du service de répartition secondaire incendies;

ATTENDU QUE le conseil mandate la directrice générale Julie Jetté et la mairesse Chantal Lamarche de signé les ententes;

ATTENDU QUE les ententes sont pour une période de 5 ans au montant de 2805\$ plus taxes applicables par année;

EN CONSÉQUENCE le conseiller Nicolas Malette propose et résolu que le conseil signe les deux ententes avec le groupe CLR pour une durée de 5 ans au coût de 2805\$ plus taxes par année.

Adoptée unanimement.

2017-08-123

Octroi de contrat – concassage MG20 (concassé) et sable tamisé d'hiver

ATTENDU QUE la municipalité a effectué les démarches suivant l'article 936 du code municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 3 août 2017 à 15h01;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants :

Soumissions

Nom	2627-6360 Québec Inc.	Carrière Clément Tremblay et Fils
9500 tonnes de MG20 (0 ³ / ₄)	5.10\$ la tonne (48 450\$)	5.33\$ la tonne (50 635\$)
4000 tonnes de sable d'hiver	2.50\$ la tonne (10 000\$)	2.33\$ la tonne (9 320\$)
Transport	2 000\$	1 350\$
Total	60 450\$	61 305\$

Les montants indiqués sont sans taxes.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe Labelle, propose et il est résolu, que la municipalité octroi le contrat de concassage MG20 et sable tamisé d'hiver à l'entreprise 2627-6360 Québec inc.au montant de 60 450 \$ plus les taxes applicables. Les montants proviennent de la subvention de la députée (32 417\$) et du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (16 033\$) pour le concassage et le montant du sable tamisé vient du budget courant tous plus taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2017-08-124

Octroi pour vente de terrain

ATTENDU QUE la Municipalité a fait appel au public pour des soumissions pour la vente de terrain,

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu qu'une soumission;

ATTENDU QUE la soumission a été ouverte le 4 août 2017 à 15h01;

ATTENDU QUE le résultat est le suivant :

Nom	Montant
Julie Monette	1000.00\$

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe Labelle, propose et il est résolu de refuser l'offre et que la direction générale soit autorisée à retourner en appel d'offres via le journal.

Adoptée unanimement.

2017-08-125

Transfert d'un montant du surplus non-affecté au budget courant

Attendu que le conseil veut maintenir les véhicules de voiries en bonne condition;

Attendu que conseil demande qu'un montant de 20 000\$ soit pris du surplus non-affecté et transférer au budget courant;

En conséquence, le conseiller Philippe Labelle, propose et il est résolu que l'on fasse un transfert du montant de 20 000\$ du surplus non-affecté au budget courant.

Adoptée unanimement.

2017-08-126

Révision de la Politique d'assurance emploi- Appui à la Municipalité de Montcerf-Lytton

ATTENDU QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau n'est plus considérée comme une région éloignée et qu'elle était par le passé et que les travailleurs saisonniers avaient droit à cinq semaines supplémentaires d'assurance emploi;

ATTENDU QUE les cinq semaines ne sont pas suffisantes avant le retour au travail, les semaines devraient être majorées à la hausse;

ATTENDU QUE dans notre région, il y a beaucoup d'emplois saisonniers ;

ATTENDU QUE selon l'assurance emploi, le nombre de prestataires a baissé, mais ce n'est pas une réalité;

ATTENDU QUE certains prestataires saisonniers ne peuvent recevoir de prestations jusqu'à leur retour au travail;

ATTENDU QUE selon les statistiques, notre MRC est une des plus pauvres de la province de Québec;

ATTENDU QU'une hausse de semaines de l'assurance emploi serait bénéfique pour l'ensemble de l'Outaouais;

En conséquence, le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu de demander au premier ministre Justin Trudeau de revoir la politique de l'assurance emploi afin que nos citoyens puissent recevoir des prestations de plus longue durée.

Que cette copie de résolution soit envoyée à notre député fédéral William Amos, à la MRC Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

Adoptée unanimement

CORRESPONDANCES

- Amendement du projet loi 122
- Subvention de 50 000\$ de la ministre Vallée
- Subvention de 32 417\$ de la ministre Vallée

INFORMATION DE LA MAIRESSE

- Inauguration de la patinoire multifonctionnelle 10 septembre 2017 à 15h30
- Foire gourmande 9 septembre 2017
- Ski nautique – remise de certificats
- Orignal
- Mont-Cayamant /Mont-Morissette, samedi le 7 octobre 2017
- Remise à l'eau de 3000 dorés le 10 octobre 2017 environ
- Rinçage de bateau

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

2017-08-127

Fermeture et levée de l'assemblée

La conseillère Lise Crêtes, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h28.

Adoptée unanimement.

Chantal Lamarche
Mairesse

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation de la Mairesse

Conformément à l'article 161, du Code municipal, la mairesse n'est pas tenue de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, la mairesse confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Chantal Lamarche, mairesse